



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 074-257401729-20240702-D2024\_05\_24I-DE



## DELIBERATION

**2024 05 24**

Séance du mardi 2 juillet à 18h15 au siège du SIGETA

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 18/06/2024

Annulation comité défaut quorum : 25/06/2024

Nouvelle convocation : 25/06/2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 6

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 6

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent.

Excusés : CLAUDE Josette, COTTET Danielle, DE VIRY François, DEMONCEAU Henry, MAGNIN Jean-Louis, PUGIN André, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VERDONNET Christian, VINCENT Carole (Suppléante).

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

### **Objet : INDEMNITE AGRICULTEUR AIRE GRAND PASSAGE 2024 PROVISOIRE ÉTREMBIÈRES**

En 2021, l'assemblée a décidé d'allouer une indemnité aux agriculteurs dans le cadre du dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains. Il a été convenu lors de cette assemblée d'instaurer une indemnité forfaitaire de 3 000€ par hectare.

Pour l'année 2024, le terrain réquisitionné pour l'aire de grand passage provisoire à Etrembières est de 2,3 hectares.

Exceptionnellement, la Présidente propose d'allouer une indemnité de 9 000€ au GAEC LES TROIS TOURS pour le dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

De valider l'indemnité exceptionnelle de 9 000€ allouée au GAEC LES TROIS TOURS pour le terrain de 2,3 hectares situé à Etrembières.

Ainsi, il est acté que le GAEC LES TROIS TOURS recevra une indemnité totale de 9 000€ pour le dédommagement de l'utilisation de leur terrain pour l'aire de grand passage 2024.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre BELMAS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 074-257401729-20240702-D2024\_05\_24I-DE

Christelle METKAL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre Belmas', written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christelle Metkal', written over a horizontal line.

